

Liste de Délibérations

du Conseil Municipal du 20 Novembre 2024

L'an 2024 et le 20 Novembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, Mairie de Pamfou, sous la présidence de Pierre-François PRIOUX, le Maire.

Présents : Mesdames : CASTANO Nadège, MAIGNAN Fabienne, BOURGOIN Béatrice, COUSIN Nicole, JOURDAN Patricia, JUDET CHERET Camille.

Messieurs : PRIOUX Pierre-François, MEUNIER Dominique, BARAIZE Dominique, LE SQUER Yann, GRANDI Marc, GUILLEMARD Philippe, MARTIN-LIMOUSIN Guy.

Absents excusés : Monsieur DUBOIS Jérémy (procuration Nadège CASTANO), BOUCHER Krystel (procuration à Pierre-François PRIOUX),

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 14/11/2024

Date d'affichage : 14/11/2024

Secrétaire de Séance : Mme Nadège CASTANO

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- *Approbation du compte rendu de la séance du 23 Septembre 2024,*
- *Avenant N°2 – lot 11 – Marché de travaux « Mise en conformité et agrandissement de la salle des sports,*
- *Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP): filière administrative,*
- *Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP): filières technique et médico-sociale,*
- *Délibération portant adhésion à la convention de participation en Prévoyance souscrite par le Centre départemental de Gestion de Seine-et-Marne,*
- *Délibération portant adhésion à la convention de participation en Santé souscrite par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne,*
- *Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2024,*
- *Questions diverses.*

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée **d'ajouter** quatre points à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Délibération SDESM – Mise en conformité des armoires d'éclairage public,
- Décision modificative n°2 – Budget Commune,
- Acquisition parcelles,
- Récompense du concours de Noël.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

